



DOSSIER DE PRESSE

POINT PRESSE

**Présentation de
M. Christophe COUSIN,
directeur des services du cabinet du
préfet des Alpes-de-Haute-Provence**

**Mercredi 13 septembre 2017
Préfecture
des Alpes de Haute Provence**

Le mercredi 13 septembre 2017, Bernard GUERIN, préfet des Alpes-de-Haute-Provence, a convié la presse à une rencontre avec Christophe COUSIN, directeur des services du cabinet du préfet depuis le 1er septembre 2017.

À cette occasion, plusieurs points liés à la sécurité ont été évoqués.



DOSSIER DE PRESSE

CURRICULUM VITAE

Nom COUSIN
Prénom Christophe
Age 48 ans
Né à Somain (Nord)
Diplôme DEA d'économie appliquée

EXPERIENCES PROFESSIONNELLES :

1^{er} septembre 2017 Directeur des services du cabinet du préfet des Alpes-de-Haute-Provence

2012 Chef du bureau des affaires politiques et de la sécurité intérieure au cabinet de la région Nord – Pas-de-Calais, préfet de la zone de sécurité et de défense Nord, préfet du Nord

2007 Chef du bureau des affaires politiques et administratives du cabinet de la région Nord – Pas-de-Calais, préfet de la zone de sécurité et de défense Nord, préfet du Nord

2003 Adjoint au chargé de mission « Mutations stratégiques » au secrétariat général pour les affaires régionales Nord-Pas-de-Calais

2002 Chargé de mission « Europe » par intérim au secrétariat général pour les affaires régionales Nord-Pas-de-Calais

1996 Chargé d'études au sein de la direction des études et de l'évaluation du secrétariat général pour les affaires régionales Nord-Pas-de-Calais



DOSSIER DE PRESSE

DÉLINQUANCE

Au 1^{er} septembre 2017, la **délinquance générale** est en légère baisse, de 1,26% (5 570 faits contre 5 641 en 2016).

Les **atteintes volontaires à l'intégrité physique augmentent de 8%** (757 faits contre 700 en 2016). On doit souligner que les violences crapuleuses diminuent de 33% (56 faits contre 84 en 2016) et que les violences physiques non crapuleuses augmentent de 18% (455 faits contre 385 en 2016).

Les **atteintes aux biens** continuent à baisser (-6,04%) malgré une hausse des cambriolages de résidences principales (393 faits contre 283 en 2016). Les vols à la roulotte, qui avaient largement pesé sur les mauvais résultats de 2016, diminuent également (-16%)

Les escroqueries et infractions économiques et financières sont en légère hausse, de 8%, avec 524 faits contre 484 en 2016.

Les **infractions relevées par l'action des services** diminuent de 16%. Cette baisse peut s'expliquer par la réorientation de l'activité des services vers la lutte contre les cambriolages au détriment d'investigations longues et chronophages sur les trafics de stupéfiants.

Volet préventif :

Neuf Conseils Locaux (ou intercommunaux) de Prévention de la délinquance (CLSPD et CISPD) ont été installés par les maires de Barcelonnette, Château-Arnoux-Saint-Auban, Digne-les-Bains, Forcalquier, Gréoux-les-Bains, Manosque, Sainte-Tulle et Sisteron) pour lutter contre l'insécurité et prévenir la délinquance.

En 2017, des programmes d'actions de prévention de la délinquance et de la radicalisation, portés par les collectivités territoriales et des acteurs associatifs, ont reçu un soutien financier de l'État dans les Alpes-de-Haute-Provence dans le cadre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR), à hauteur de 36 000 € au titre de la prévention de la délinquance et 18000 € au titre de la radicalisation.

Par ailleurs, l'État a apporté son soutien financier à trois projets bas-alpins œuvrant pour la prévention et la sensibilisation aux risques liés aux conduites addictives auprès des populations les plus exposées et pour la prise en charge et l'accompagnement des consommateurs. Dans ce cadre, une somme totale de 17 360€ a été accordée au titre de la mission interministérielle de lutte contre la drogue et les conduites addictives (MILDECA).

Afin de lutter contre la hausse des atteintes aux biens, le plan de lutte contre les cambriolages a été réactivé en milieu d'année 2016.



DOSSIER DE PRESSE

Par ailleurs, 21 protocoles de participation citoyenne ont été signés entre l'Etat et les communes du département. Les partenariats continuent à être développés. Ainsi, deux nouveaux protocoles sont en cours de finalisation et seront prochainement conclus.





DOSSIER DE PRESSE

ETAT D'URGENCE ET LUTTE CONTRE LA RADICALISATION VIOLENTE

Les attentats terroristes perpétrés ces dernières années ont placé la lutte contre le terrorisme au premier rang des priorités nationales et conduit le Gouvernement à renforcer très significativement les moyens des forces de sécurité pour y faire face. L'état d'urgence a été prolongé le 11 juillet 2017 jusqu'au 1^{er} novembre 2017.

Parallèlement, le 22 juin 2017 a été présenté en Conseil des ministres le projet de loi qui vise à doter l'Etat, d'ici au 1^{er} novembre, de nouveaux instruments permanents de prévention et de lutte contre le terrorisme, en réservant le régime de l'état d'urgence à des circonstances exceptionnelles.

La lutte contre la radicalisation violente

Une cinquantaine de personnes, présentant des signaux faibles pour la grande majorité, sont suivies dans le département. L'évaluation de certains cas signalés a permis de mettre fin à leur surveillance, un certain nombre de signalements relève davantage de la délinquance que de la radicalisation.

Le dispositif de prévention de la radicalisation repose sur une cellule de suivi réunie mensuellement pour faire le point sur les mesures de vigilance ou d'accompagnement des personnes susceptibles de basculer dans la radicalisation violente.

Un groupe d'évaluation départementale (GED) se réunit chaque semaine sous présidence du préfet. Composé des services de sécurité uniquement, ce groupe assure un suivi de chaque signalement.

Le **secrétariat général du comité interministériel de la prévention de la délinquance (SG-CIPD)** a été chargé de mettre en place des actions de formation au niveau national dès 2014 : plus de 40 agents de l'Etat ou de collectivités ont pu y participer. Des réunions de sensibilisations plus informelles ont également permis de sensibiliser différents publics (police municipale, gardes particuliers, chefs d'établissements scolaires...)

Parallèlement, différentes actions de sensibilisation et de formation ont été organisées dans le département à destination des gendarmes et policiers et des travailleurs sociaux.

Un plan départemental est en cours d'élaboration pour préciser le programme des actions à mettre en œuvre. Dans les prochaines semaines, un séminaire sera proposé aux acteurs des secteurs sociaux, médicaux, éducatifs. Par ailleurs, des actions adaptées, de plus courte durée, cibleront des publics particuliers (éducateurs sportifs, chefs d'établissement, acteurs de la politique de la ville, les éducateurs de MECS, les personnels des structures gérant les centres d'accueil de migrants...) ; les chefs des services de l'Etat et les sous-préfets sont mobilisés pour organiser la sensibilisation de leurs « publics ».



DOSSIER DE PRESSE

VIGIPIRATE

La menace terroriste demeure à un niveau particulièrement élevée, ce qui impose une vigilance permanente. Ainsi, l'ensemble du territoire national est maintenu au niveau **Sécurité renforcée - risque attentat** du plan Vigipirat.

La nouvelle posture VIGIPIRATE applicable depuis le 4 septembre dernier prend en considération les risques spécifiques liés à la fois à la rentrée scolaire et universitaire et à la reprise générale de l'activité.



Cette posture met l'accent sur :

- la sécurité des écoles, établissements scolaires et établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;
- la sécurité dans les lieux de rassemblement avec une vigilance particulière lors des journées européennes du patrimoine des 16 et 17 septembre prochains, dans les établissements publics et privés accueillant du public de façon exceptionnelle ;
- le maintien de la vigilance dans les transports collectifs, notamment à la fin de la période estivale et pendant les vacances de la Toussaint,
- le maintien de la vigilance au sein des établissements de santé, sociaux et médicaux-sociaux,
- la protection des systèmes d'information face au risque d'attaque cybernétique.

L'ensemble des points de vigilance a été rappelé aux différents acteurs de la sécurité publique et de la société civile en mettant notamment l'accent sur le renforcement de la sécurité:

- des lieux touristiques,
- des grands rassemblements (protection et contrôle renforcé des entrées, renforcement des dispositifs de protection passives sur les lieux et les voies les plus fréquentées, surveillance accrue des forces de l'ordre...),
- des établissements scolaires : (réitération des consignes de sécurité déjà adressées depuis plus de 2 ans). Les exercices de sécurité anti-intrusion se poursuivront tout au long de l'année scolaire.
- des grands magasins et des salles de spectacles (poursuite des mesures de contrôles des entrées)



DOSSIER DE PRESSE

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Depuis le 1er janvier 2017, le nombre d'accidents s'élève à 159 contre 118 en 2016 sur la même période, soit une hausse de plus de 34%.

Le nombre de victimes tuées sur les routes s'élève à 23 contre 18 en 2016, soit une augmentation de 22,2 % en un an. Parmi ces 22 victimes, 12 résidaient dans le département, 6 dans la région PACA, 2 hors région PACA et 3 étaient ressortissants étrangers.

Les causes principales de ces accidents demeurent la vitesse (la cause de 30 % des accidents), qu'elle soit excessive ou inadaptée et la consommation d'alcool (la cause de 12 % des accidents).

Sur cette même période, 68 accidents corporels dont 6 mortels ont concerné des motards. Parmi les 72 motards impliqués, 22 sont résidents des Alpes-de-Haute-Provence, 22 dans la région PACA, 14 hors région PACA et 15 sont des ressortissants étrangers.

Outre le non-respect des règles de circulation et certains comportements à risques, l'analyse des accidents met en évidence certains facteurs aggravants comme le non-port de la ceinture de sécurité, le non-port du casque voire la mauvaise attache de ces équipements.

Actions mises en œuvre en 2017 pour lutter contre l'insécurité routière

La sécurité routière est une priorité de l'État. Les actions de lutte contre l'insécurité routière dans les Alpes-de-Haute-Provence reposent sur un triple axe de prévention, de répression et de communication.

Sur le volet répressif, le préfet des Alpes-de-Haute-Provence a renforcé les contrôles routiers pour lutter contre les conduites addictives (alcool et stupéfiants) et les excès de vitesse, compte tenu de l'évolution défavorable du nombre de personnes tuées sur les routes des Alpes-de-Haute-Provence. Depuis le début de l'année, 4 050 opérations de sécurisation ont été menées sur les routes du département (3 685 en zone gendarmerie pour 360 en zone police) et ont permis de relever 4 751 infractions (268 conduites en état alcoolique, 100 conduites sous l'emprise de stupéfiants et 4 383 excès de vitesse) donnant lieu à 248 suspensions administratives du permis de conduire, et ce, sans tenir compte des contrôles spontanés des forces de police et de gendarmerie.

Sur cette même période, 71 589 infractions à la vitesse autorisée sur les routes départementales ont été relevées par radar automatique (fixe, mobile ou embarqué).

Sur le volet préventif, chaque année, l'État élabore le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) qui définit les actions et les initiatives concourant à la lutte contre



DOSSIER DE PRESSE

l'insécurité routière. Pour 2017, les actions intégrant ce plan sont orientées vers les enjeux locaux suivants :

- les deux-roues motorisés ;
- les usagers vulnérables (piétons et cyclistes) ;
- la lutte contre le non-respect des règles du code de la route qui mène à des comportements routiers à risques :
- la lutte contre la vitesse excessive et/ou non adaptée ;
- la lutte contre la conduite sous influence de produits psychotropes (alcool, drogues ; médicaments) ;

Le PDASR permet de soutenir financièrement ou matériellement **45 actions** de sensibilisation et de formation tournées vers le grand public pour un budget total de 44 370 €.

Les actions conjuguées de communication, de prévention et de répression se poursuivront cette année encore pour lutter durablement contre l'insécurité routière. Cette mobilisation collective et l'engagement individuel des usagers à conduire de manière responsable contribueront indéniablement à rendre la route plus sûre.

Ci-après, le détail des actions programmées par enjeu :

• **Enjeu « deux roues motorisés » : 7 actions** d'envergure axées sur la sensibilisation aux risques et le perfectionnement du pilotage des motos sont programmées, mobilisant **13 %** du budget annuel, à savoir : **opération « trajectoires »** dans le cadre d'une action régionale de perfectionnement et de sensibilisation des motards de Digne jusqu'au circuit du Castellet (83), **relai motards transfrontalier** en coopération avec les autorités italiennes au col de Larche, **relai motards interdépartemental (04-05) au col de Vars**, sensibilisation aux risques routiers autour de l'événement du Bol d'Or, sensibilisation au partage de la route dans les sites touristiques durant la période estivale...).

• **Enjeux usagers vulnérables** : Le partenariat entre les professionnels travaillant auprès des personnes âgées, l'Association Prévention Routière, la Maison Départementale de Sécurité Routière, Prévention MAIF, a permis d'inscrire des actions de prévention sur la conduite des seniors, telles que le recyclage au code de la route et la mobilité de cette catégorie d'usagers. Ce partenariat s'oriente par ailleurs vers les jeunes pour faire prendre conscience du risque routier à toutes les étapes du parcours scolaire grâce à des modules d'apprentissage, de sensibilisation, des conférences ou encore des expositions dans les établissements scolaires. Les enfants des centres de loisirs, ceux utilisant les transports scolaires ou encore les licenciés des clubs sportifs sont également sensibilisés. Des actions spécifiques sont organisées par les associations de cyclistes dans une logique de partage de la route. **16 actions** sont déjà inscrites mobilisant **26 %** du budget du PDASR.

• **Enjeu « non-respect des règles du code de la route »** : Les messages de sécurité routière portés sur cet enjeu transversal sont divers : le respect des distances de sécurité, lutte contre la somnolence, la sensibilisation au port de la ceinture par un simulateur d'une voiture



DOSSIER DE PRESSE

« tonneaux », les équipements de sécurité et de visibilité. Ces actions de prévention sont menées de manière partenariale à l'occasion d'événements locaux (touristiques, culturels ou sportifs) du département ou des grands départs en vacances. En outre, deux thématiques spécifiques de cet enjeu sont particulièrement mises en exergue sur les différents ateliers de sécurité routière : d'une part, la «*lutte contre les vitesses excessives et/ou non adaptées*» d'autre part, la «*lutte contre les produits psychotropes*» : la lutte contre l'alcool au volant, les conduites addictives et médicamenteuses représente un enjeu non seulement de sécurité routière mais également de santé publique. De plus, depuis mars 2017 une campagne de communication télévisuelle de film de sécurité routière ciblée sur ces enjeux est programmée sur une chaîne locale du département, à raison de 3 spots par jour afin de sensibiliser le grand public aux risques routiers, de susciter une culture « sécurité routière » dans les familles et d'influer sur les comportements. Ces **22 actions** représentent **35 %** du budget annuel.

Outre ces actions de terrain, de nombreux messages de prévention et d'information sur les mesures mises en place par le gouvernement sont diffusés sur les réseaux sociaux et relayé dans la presse.



DOSSIER DE PRESSE

PLUIES MEDITERRANENNES INTENSES

CAMPAGNE 2017

Chaque année, les 15 départements de l'arc méditerranéen connaissent des épisodes de pluies intenses (également appelés épisodes cévenols) pouvant conduire à des crues soudaines sur des territoires à forte concentration urbaine : l'équivalent de plusieurs mois de précipitations tombe alors en seulement quelques heures.

Le territoire de l'arc méditerranéen a connu de nombreux épisodes dramatiques ces dernières années, touchant plus particulièrement le Var, les Alpes-Maritimes, l'Hérault, le Gard et la Corse.

Il est devenu indispensable d'anticiper et de se préparer à de tels événements majeurs dont la plus forte probabilité de survenue s'étend de septembre à mi-décembre.

Annoncée en 2016 par l'Etat au cours des assises nationales de risques naturels, la « saison cévenole » a été instaurée dans la perspective de sensibiliser et de préparer les populations exposées aux pluies intenses et ce dès l'automne 2016.

Dans cette perspective le Gouvernement a lancé une campagne nationale de sensibilisation et de prévention afin de faire connaître les 8 bons comportements à adopter en cas de risque pluie-inondation. La prévention des inondations et l'appropriation par tous de comportements de sauvegarde face aux risques comptent parmi les enjeux des différentes actions menées par les pouvoirs publics.

Cette campagne se déroule du 1er septembre au 15 décembre, période durant laquelle une plus forte probabilité d'événements de pluies intenses se présente dans le Sud de la France.

Les 15 départements concernés par la saison cévenole sont les suivants: Alpes-de-Haute-Provence, Alpes-Maritimes, Ardèche, Aveyron, Aude, Bouches-du-Rhône, Corse-du-Sud, Haute-Corse, Drôme, Gard, Hérault, Lozère, Pyrénées-Orientales, Var et Vaucluse.

Lors de la première saison de sensibilisation qui a débuté dès le mois de juillet 2016, le préfet des Alpes-de-Haute-Provence a réuni l'ensemble des maires du département afin de leur présenter les risques et les mesures de prévention à mettre en œuvre. Des réunions d'arrondissement présidées par les sous-préfets ont également eu lieu durant l'automne 2016.

Pour cette deuxième saison "pluies méditerranéenne intenses", le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence a rappelé à l'ensemble des maires du département, par courrier en date du 28 août 2017, les mesures de prévention à relayer à leur population (affiches sur les 8 bons



DOSSIER DE PRESSE

comportements à adopter en cas d'inondation, kit de communication téléchargeable sur le site du ministère de la préfecture). Des réunions d'information présidées par les sous-préfets seront renouvelées à partir du mois d'octobre dans chaque arrondissement à destination des maires.

Durant ces réunions, il leur sera notamment présenté les différents outils d'anticipation des structures en charge de la prévision et de la vigilance : Météo-France pour les phénomènes atmosphériques et Vigicrues pour les inondations.

La campagne 2017 s'appuie également sur la diffusion d'informations sur les radios locales, dans la presse quotidienne, sur le site internet et sur les réseaux sociaux des services de l'Etat.

D'ores et déjà :

- sous l'impulsion des services de l'Etat et avec le concours des collectivités locales et des gérants des installations, un important travail a été accompli sur la sécurité des campings situés en zones d'inondabilité rapide.

- 92 % des communes pour lesquelles le plan communal de sauvegarde est obligatoire, l'ont réalisé.



PLUIE-INONDATION

LES 8 BONS COMPORTEMENTS

en cas de pluies méditerranéennes intenses

JE M'INFORME
et je reste à l'écoute des consignes des autorités dans les médias et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes officiels

JE NE PRENDS PAS MA VOITURE ET JE REPORTE MES DÉPLACEMENTS

JE ME SOUCIE DES PERSONNES PROCHES
de mes voisins et des personnes vulnérables

JE M'ÉLOIGNE DES COURS D'EAU
et je ne stationne pas sur les berges ou sur les ponts

JE NE SORS PAS
Je m'abrite dans un bâtiment et sur tout pas sous un arbre pour éviter un risque de foudre

JE NE DESCENDS PAS DANS LES SOUS-SOLS ET JE ME RÉFUGIE EN HAUTEUR, EN ÉTAGE

JE NE M'ENGAGE NI EN VOITURE NI À PIED
Pont submersible, gué, passage souterrain... Moins de 30 cm d'eau suffisent pour emporter une voiture

JE NE VAIS PAS CHERCHER MES ENFANTS À L'ÉCOLE.
ils sont en sécurité

JE CONNAIS LES NIVEAUX DE VIGILANCE

J'AI TOUJOURS CHEZ MOI UN KIT DE SÉCURITÉ

JE NOTE LES NUMÉROS UTILES



@Prefet04



facebook.com/Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence

www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr